Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 056-215601493-20260831-DEC2026_14-DE

**Département du Morbihan**
**Arrondissement de Vannes**
**Canton de Muzillac**
**Commune de NOYAL-MUZILLAC**

# DÉCISION N° 2026-14 DU 31 AOÛT 2026

## OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS DE LA RUE HAUTE – AVENANT N° 2 LOT 2

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
Vu le code de la commande publique ;
Vu la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020 portant délégation au maire pour prendre des décisions dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;
Vu la consultation relative au marché de travaux d'aménagements de la rue Haute alloti en deux lots : un 1er lot « Terrassement, voiries et réseaux EP » et un 2nd lot « Espaces verts, maçonneries et mobiliers » ;
Vu la notification d'attribution du marché en date du 21 juillet 2025 ;
Vu la Décision n° 2025-26 du 21 juillet 2025 relative à l'attribution des lots dudit marché ;
Vu la Décision 2025-38 du 5 décembre 2025 relative au 1er avenant du lot 2 ;

Considérant la proposition du Maître d'oeuvre pour un avenant en plus-value du lot 2, reçue en mairie le 31 août 2026 ;

## DÉCIDE

**Travaux d'aménagements de la rue Haute**

**Article 1 :** Le marché de travaux d'aménagements de la rue Haute, alloti en deux lots, est modifié de la manière suivante :

Montant du lot 2 : 55 753,40 € HT
Montant de l'avenant n° 1 : + 5 156,00 € HT
**Nouveau montant du lot 2 avec avenant n° 1 : 60 909,40 € HT**

Le Maire,
Patrick BEILLON

MAIRIE DE NOYAL-MUZILLAC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
56 Morbihan